

PUP, PUP INVERSÉS ET AFUP : LES NOUVEAUX OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT

Organisation

Cette formation est dispensée sur **2 journées de 14 heures (9h - 17h)** pour un effectif de 3 à 15 participants.

Dates des sessions consultable sur le site bcompetences.com

Objectif

Être capable de comprendre les atouts et inconvénients du PUP et de l'AFUP et de le mettre en place.

Formateur

Guillaume DE LA LUBIE, Président chez Urbanisme et Patrimoine

Clément CORRION, Urbaniste-programmiste chez Filigrane Programmation

Public et prérequis

Tout professionnel du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction.

Avoir déjà exercé dans le domaine du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie, et de la construction.

Tarifs

Tarif session en présentiel ou à distance : **1 720 € HT**

Pour connaître le tarif réservé aux abonnés contactez nous formations@bcompetences.com

Contenu de la formation

L'AFUP et le PUP apparaissent aujourd'hui comme des nouveaux montages pour réaliser et financer une opération d'aménagement.

Cette formation vise à approfondir sa maîtrise de de ces 2 types de montages nouveaux et pertinents dans certains contextes.

Grâce à cette formation, vous maîtriserez les PUP, PUP inversés et AFUP et serez à même de mettre en œuvre l'un de ces outils.

Introduction

- Le nouveau contexte de l'aménagement
- L'enjeu d'association des propriétaires fonciers dans la réussite d'une opération d'aménagement
- Les différents modes opératoires
- Les différents modes de réalisation d'une opération d'aménagement
- Cadre de financement des équipements publics et de la fiscalité de l'aménagement
- Conditions du régime d'exception

1. Le PUP et ses différentes possibilités d'utilisation

- Cadre juridique
- Le PUP unique
- Le PUP contracté avec un aménageur concessionnaire
- La zone de PUP

2. Les différents types d'Associations foncières urbaines

- L'AFU libre
- L'AFU autorisée
- L'AFU forcée
- Exemples d'applications, analyse comparative

3, La Contractualisation d'un PUP

- La procédure juridique
- L'articulation PUP et PLU
- L'articulation PUP et autorisations d'urbanisme

4. L'AFUP, une AFU autorisée, impulsée par une collectivité

- La procédure
- L'opérationnalité de l'AFUP
- La phase de préfiguration : convaincre et associer les propriétaires
- La constitution du dossier de création
- Le cas des divisions foncières
- Le cas de la maîtrise foncière en absence d'accord de tous les propriétaires
- Le cas de viabilisation des terrains
- La réalisation et le financement des équipements publics
- Redistribution de la valeur dans les espaces et dans le temps à tous les propriétaires

5. Le calcul de la participation

- La détermination d'un programme d'équipements publics
- Les modalités de calcul
- Les limites

6. Gouvernance et contenu des actes

- Les clauses obligatoires de la convention de PUP
- Gouvernance et lien avec la collectivité
- Les statuts de l'AFUP

7. Mises en perspective de l'AFUP et du PUP

- Avantages et inconvénients des outils
 - AFUP et autres outils opérationnels
 - PUP et autres régimes de financement
- 1.

Exercice : comparaisons des différents outils opérationnels pour mener une opération d'aménagement

Cas pratique :

- mise en place d'une AFUP et d'un PUP
- Analyse d'une convention de PUP et d'AFUP

Modalités pédagogiques

Cette formation est dispensée en **présentiel** ou en **distanciel** (zoom ou équivalent) ou en **hybride** (un groupe de stagiaires en présentiel et un groupe en distanciel en simultané).

Une approche **théorique** et **méthodologique** à travers de **cas pratiques ou ateliers ou exercices, de mise en situation** par des jeux d'acteurs et **partage des compétences** par **des échanges** entre stagiaires et formatrices/formateurs.

Supports pédagogiques

Les **supports** sont envoyés par **mail** ou accessibles les **espaces apprenant** sous format PDF avant ou pendant la formation.

Des documents supplémentaires pourront être transmis par la formatrice ou le formateur lors de la formation.

Evaluation des compétences

Avant chaque formation, il est demandé aux stagiaires de remplir une **fiche des recueils et des attentes**, ainsi qu'un **questionnaire d'auto-évaluation**, disponible sur l'espace apprenant

Au début de la formation, un **tour de table** est prévu pour reformuler les attentes des stagiaires

A l'issue de la formation, les stagiaires devront répondre à **une évaluation sous forme de QCM**, ou ils seront évalués à partir d'une **grille de compétences** lors de la réalisation d'un cas pratique, ce qui nous permettra de nous assurer la **bonne acquisition des compétences**.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux de formation sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter **Clarisse PUL** ou **Isabelle BIANCHI**, par mail : formations@bcompetences.com, par téléphone : 01 86 95 72 10.

Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.

Lieu

Paris 2ème

Salle adaptée à la formation. L'adresse est communiquée au moment de l'envoi de la convocation (J-15)

Toutes participations à nos formations doivent **être contractées par une convention de formations**.

Les demandes d'inscription se font soit en ligne via notre site internet **bcompetences.com** soit en contactant **Clarisse PUL** (assistante formations) par mail à l'adresse **formations@bcompetences.com**

Possibilités d'inscription sous réserve de places disponible, jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.